



Le Bulletin

Chères Sundhousiennes, Chers Sundhousiens,

Comme chaque année au printemps, la municipalité consacre une partie de ce bulletin à notre Budget annuel.

Cette année encore les résultats sont positifs avec un résultat excédentaire de plus de 900 000 euros.

Grâce à cela, nous avons la possibilité de financer nos projets sans recourir à l'emprunt et par le biais des subventions.

Notre marché de création d'une aire de jeux devrait démarrer à l'automne prochain. La consultation pour la réfection du parking se fera également à cette période et les travaux sont prévus pour mars 2024.

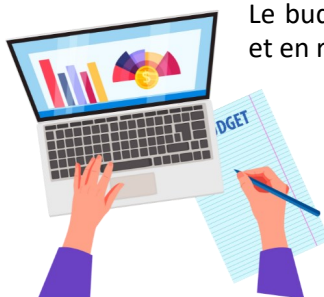
La commune a pris des dispositions en matière de sobriété énergétique. Nous avons réglé le thermostat des chauffages de tous les bâtiments selon les recommandations de l'Etat. Nous avons engagé 90 000€ de travaux à l'école élémentaire pour gagner en isolation et réduire les déperditions thermiques.

En ce qui concerne l'éclairage public, le Conseil Municipal a opté pour un abaissement de l'intensité lumineuse de 75% et n'a pas été favorable à l'extinction totale pendant la nuit.

La Communauté de Communes a entrepris une démarche nommée « Intracting » pour le remplacement de l'intégralité des sources lumineuses par des sources LED. Le coût de cette opération s'élève à 1 551 000€. Les travaux sont programmés sur deux années.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien à vous,
Le Maire,
Mathieu KLOTZ



Dans ce numéro

Mot du Maire

Budget 2023

Actualités

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le budget 2023 a été voté le 31 mars dernier par le Conseil Municipal. Un budget maîtrisé malgré les crises qui se succèdent.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou dans le Procès-verbal enregistré sur notre site internet : « www.sundhouse.fr, rubrique Vie Municipale ».

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat de préparation budgétaire abordé le 06 mars 2023 par la Commission des Finances. Son élaboration est un enjeu très important pour le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux car il détermine l'avenir du village.

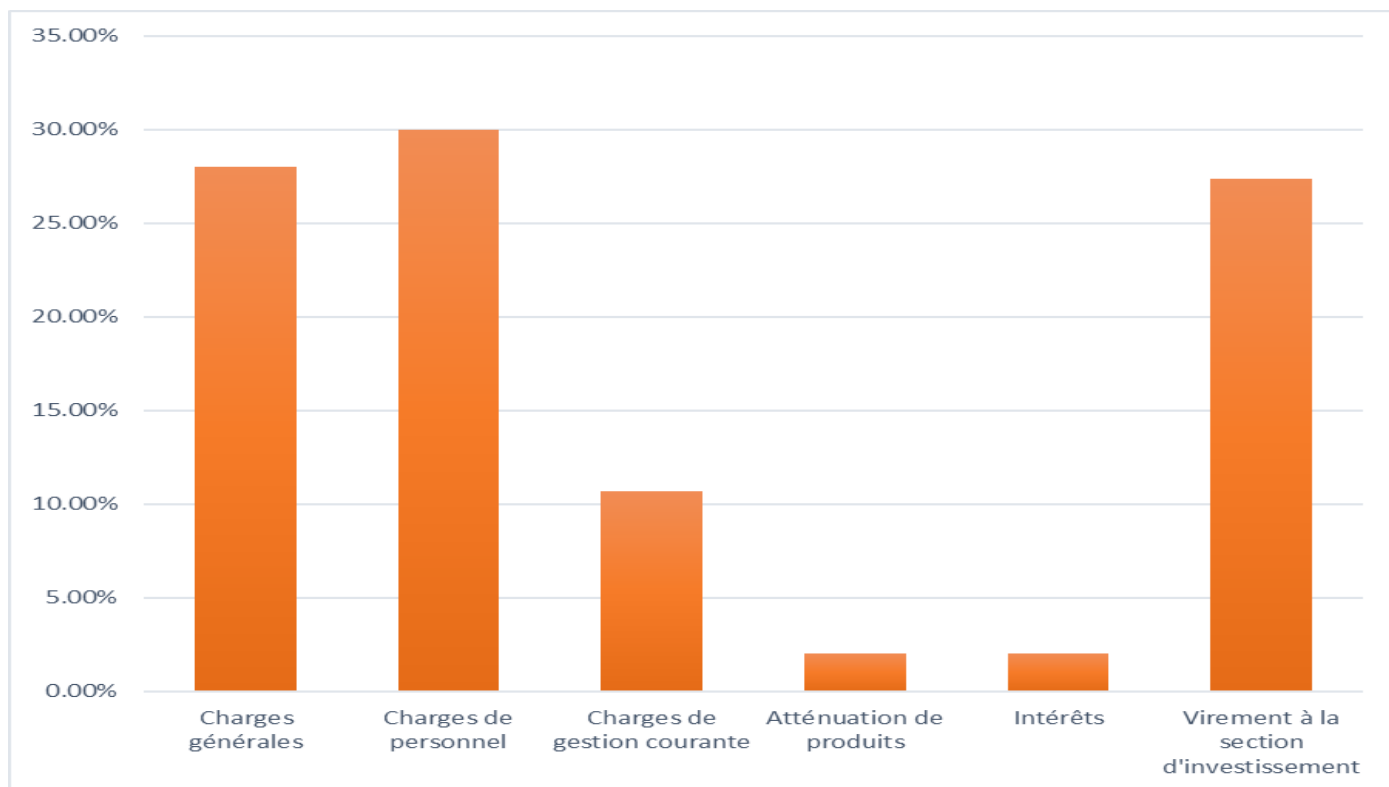
La volonté principale est de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de réaliser un programme d'investissements adapté aux capacités financières de la Commune et de mobiliser des subventions à chaque fois que possible.

Cette année le Budget principal de la Commune représente 3 098 000 € (section de fonctionnement et d'investissement), auquel s'ajoute le Budget annexe du CCAS.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 622 000 €.

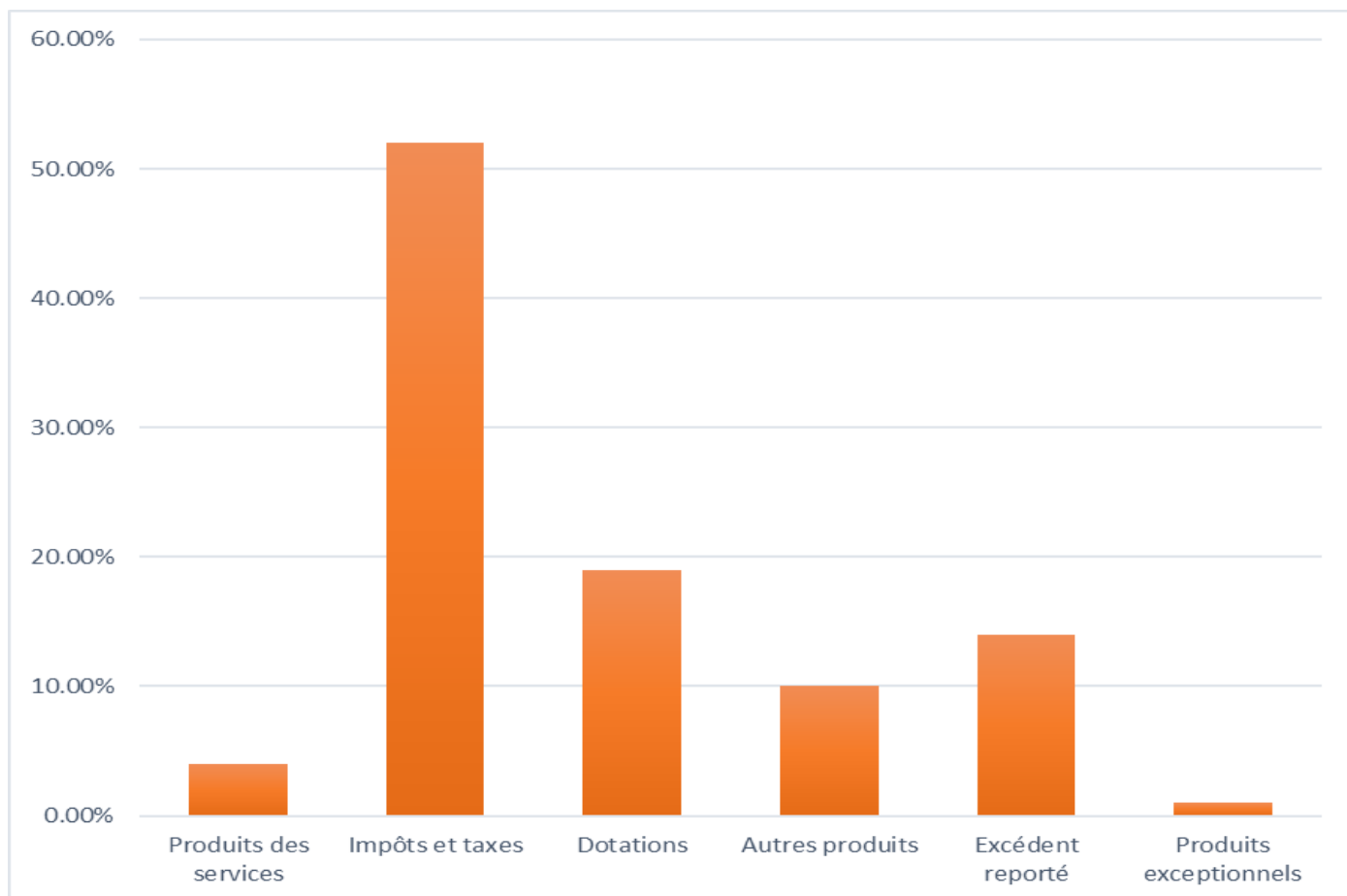
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LE MONTANT TOAL DES DÉPENSES 1 622 000€



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LE MONTANT TOAL DES RECETTES 1 622 000€



OPERATIONS INVESTISSEMENT 2023

Les crédits de la section d'investissement **s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 1 473 000 €.**

102 - Voirie bouclage rue des vergers	1 000,00
103 – Réseaux divers et EPI	9 000,00
104 – Cimetière – ossuaire et bennes	20 000,00
105 – Réaménagement du parking & abords de la salle polyvalente	422 400,00
108 – Création d'une aire de jeux	439 000,00
112 – Réfection des terrains de tennis	167 000,00
15 – Gendarmerie - isolation des combles	20 000,00
<u>19 - Mairie</u>	13 000,00
20 - Ecole primaire	90 000,00
23 - Matériel service technique	10 000,00
33 - Salle polyvalente	10 000,00
48 - Atelier municipal	16 000,00
59 - Ecole Maternelle	16 800,00
65 - Modification POS	29 622,00
87 - Voirie	61 000,00
93 - Cadre de Vie	5 000,00
94 – Etang de pêche	12 000,00
Capital de l'Emprunt	131 178,00
Total dépenses opérations d'invest.	1 473 000,00

LES PRINCIPALES RECETTES

R 001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	174 313,29 €
R 1068	<i>Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé</i>	700 000,00 €
R 10221	<i>Taxe d'aménagement</i>	1 446,11 €
R 10222	<i>Fonds de compensation TVA</i>	140 000,00 €
R 13251	GFP de rattachement	12 540,60 €
R 021	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	444 700,00 €

FISCALITE : TAUX DES TAXES LOCALES

- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,82 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,49 %
- ⇒ Cotisation foncière des entreprises : 15,84 %
- ⇒ Taxe d'habitation : 15,50 %

**LES TAUX D'IMPOSITION DE LA
FISCALITE LOCALE N'ONT PAS
AUGMENTE DEPUIS 2016 !**

PROJETS D'INVESTISSEMENT : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ET À LA MODERNISATION DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

QUELQUES EXEMPLES DES PROJETS PHARES !

ÉCOLE MATERNELLE

L'aménagement de la cour de l'école maternelle est prévue avant la fin de l'année scolaire. Nous avons acquis une nouvelle structure de jeux et de bancs. Des marquages au sol seront réalisés pour matérialiser une marelle et autres activités. La commission des travaux s'est réunie pour la mise en place d'un sol souple, adapté aux enfants.

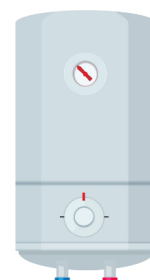
BUDGET 16 800 €



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

En continuité de notre volonté de moderniser les équipements, l'école élémentaire sera dotée d'une chaudière récente et de nouvelles fenêtres pour une meilleure étanchéité à l'air et pour réduire les déperditions thermiques.

BUDGET 90 000 €



AIRE DE JEUX & TERRAINS DE TENNIS

La consultation pour la nouvelle aire de jeux et la réfection de deux courts de tennis sera lancée au mois de mai. Nous espérons un démarrage des travaux à l'automne.

Aire de jeux 439 000 €
Terrains de tennis 167 000 €



PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Le Scot de Sélestat et sa Région en révision !

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région a été **approuvé en décembre 2013**. En 2019, le PETR a procédé à une **analyse des résultats** de l'application du SCoT. A l'issue de cette analyse, le comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural de Sélestat Alsace centrale a **prescrit la révision générale** du SCoT de Sélestat et sa Région.

En octobre 2022, cette délibération a été complétée afin de prescrire un **SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Le SCoT c'est quoi ?

Le SCoT est un **document d'urbanisme** qui détermine, à l'échelle d'un territoire du projet ou bassin de vie, les grandes orientations **d'aménagement et de développement d'un territoire à horizon 20 ans**. Il met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux en prenant en compte les **besoins des habitants et les ressources du territoire**.

Le **SCoT de Sélestat et sa Région** couvre le territoire des communautés de communes du Val d'Argent, du Ried de Marckolsheim, de Sélestat et de la Vallée de Villé.

Les **documents d'urbanisme communaux et intercommunaux** (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieux) doivent être compatibles avec le SCoT.

Les objectifs de la révision

- ⇒ **Tenir compte des conclusions de l'analyse** des résultats d'application à 6 ans du schéma en vigueur.
- ⇒ Se doter d'un nouveau SCoT à l'échelle du **nouveau périmètre** comprenant désormais 52 communes.
- ⇒ « **Moderniser** » le contenu du Scot.
- ⇒ **Adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires** intervenues depuis son approbation, notamment la « **loi Climat Résilience** » du 22 août 2021 (objectif ZAN).

⇒ Engager la **transition écologique du territoire** dans toutes ses composantes :

- Préserver le **cadre de vie et le patrimoine**
- Adapter les **logements** aux évolutions sociétales à l'œuvre et aux nouveaux modes d'habitats
- Concilier **développement économique** et **sobriété foncière**
- Adapter le territoire au **dérèglement climatique**

Le PETR étant **membre de l'ADEUS** (Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur), celle-ci va l'accompagner pour la révision de son SCoT.

Objectif : approuver le schéma révisé en 2026 !

*Retrouvez plus d'informations sur le site internet du
PETR : selestat-alsace-centrale.fr*

CARNAVAL

Une belle reprise et une affluence exceptionnelle pour notre traditionnel Lundi des Roses. Merci et bravo à tous !



CONCOURS MIEL D'ALSACE 2022

En automne dernier, M. GANTZER Damien a reçu la médaille d'Or pour son miel de fleurs lors du concours Miel d'Alsace 2022 organisé par la Confédération des Apiculteurs d'Alsace.

La Commune le félicite !



LANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR LES COLEOPTERES SAPROXYLIQUES EN RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÎLE DE RHINAU

Les peuplements forestiers de la Réserve Naturelle Nationale de l'Île de Rhinau évoluent depuis plus de 30 ans librement, quasiment sans intervention humaine. En sa qualité de gestionnaire, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace a comme mission d'évaluer les mesures de protection et de gestion, mises en œuvre pour la conservation de la réserve naturelle.

Les coléoptères sont un groupe d'insectes caractérisé par une paire d'ailes rigides : les élytres. Les bousiers, les coccinelles, les Hannetons, et bien d'autres font partie de ce grand groupe. Ils constituent une part importante de la biodiversité forestière. Ils sont de bons bio-indicateurs de l'état de conservation de la forêt. On dénombre en France près de 11 600 espèces de coléoptères, soit près du quart des espèces animales. 20% des espèces de coléoptères appartiennent au cortège saproxylique, comprenant donc plus de 2 500 espèces (BOUGET, 2019).

Les organismes saproxyliques se définissent comme des espèces qui dépendent, au moins pendant une partie de leur cycle de vie, de bois mort ou moribond, debout ou à terre, ou de champignons (Speight, 1989). Déterminer la richesse et la diversité des coléoptères saproxyliques nous aidera donc à mesurer l'état de biodiversité de la forêt et son niveau de conservation.

Ainsi, le CEN Alsace a lancé en 2022 année un premier inventaire des coléoptères saproxyliques, qui sera renouvelé 3 années de suite. Réalisée par un expert indépendant, cette étude vise à disposer d'un état initial sur le groupe des coléoptères saproxyliques permettant son suivi à long terme en tant qu'indicateur de la conservation des milieux forestiers. Les résultats de cette étude permettront peut-être également d'identifier des espèces patrimoniales, à fort enjeu de conservation...

Pour plus d'info :

<https://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/>



1 Piège d'interception
'croix'



2 Piège d'interception
vitre 'plan'



Femelle adulte de lucane Cerf-volant aussi sur-nommé « la biche » ©Pierre Goetz

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le CME s'est réuni le mercredi 22 mars 2023 pour un atelier bricolage sur le thème de Pâques, en présence des membres du CCAS et des Affaires Scolaires.

Merci à eux pour leur implication dans notre Commune.



PROCHAINS ÉVÈNEMENTS 2023

AVRIL

- 22 AVRIL : Élection Miss 15/17**
Salle Polyvalente
par le Comité Miss 15/17 Bas-Rhin
- 28 AVRIL : Soirée Cérémonie de remise de prix des maisons fleuries**
Salle polyvalente
- 29 AVRIL : Fête de la Bière**
Salle Polyvalente
par la Société de Musique Harmonie

JUIN

- 10 JUIN : Marche du Terroir**
par l'Union Sportive Sundhouse
- 17 JUIN : Journée des Associations par l'OMISAL**
- 21 JUIN : Fête de la Musique**
Place Crinoline
- 25 JUIN : Ried'N Run**
par la Société de Musique Harmonie

JUILLET

- 8 JUILLET : Concours de pêche + bal**
Étang de pêche
par l'AAPPMA
- 9 JUILLET : Rassemblement Porsches**
Salle Polyvalente
par Porsche Passion Alsace
- 14 JUILLET : Cérémonie Fête Nationale**
Place Crinoline
- 14 JUILLET : L'Artifice des Saveurs**
Salle Polyvalente
par Sélestat Contre le Cancer

AOUT

- 20 AOUT : Journée Portes ouvertes**
par l'Association Vergers et Jardins

SEPTEMBRE

- 17 SEPTEMBRE : Bourse Petite Enfance**
Salle Polyvalente
par Espace Enfants

OCTOBRE

- 15 OCTOBRE : Thé Dansant**
Salle Polyvalente
par Génération Bouge

*Le calendrier des manifestations est susceptible d'être modifié durant l'année.



MARCHE DU TERROIR

Organisée par l'US SUNDHOUSE

Adulte : 36 €
Enfant : 17 €
(moins de 14 ans)

MENU
Bretzel
Pâté en croûte
Ravioles à l'alsacienne
Fromage
Dessert

À PARTIR DE 16H
2023 SAMEDI 10 JUIN

Départ du club house de Sundhouse. Pour le bon déroulement de la marche, veuillez vous garer sur le parking de la salle polyvalente
Nombre de places limité (seules les réservations accompagnées du règlement seront acceptées)
Pour l'inscription (date limite le 18 mai 2023), veuillez contacter :
Sylvain Grosshans 06 89 51 47 21
7 chemin des noyers 67920 SUNDHOUSE
sylvain.grosshans@gmail.com
Didier SCHWOERER 06 51 41 84 22
18 rue Dr Albert Schweitzer 67920 SUNDHOUSE
schworer.didier@free.fr

NOUVELLE ENTREPRISE



METAL J67

FENDRICH Jérémy
12 rue des Messieurs
67920 SUNDHOUSE
06.31.75.21.65
metal.j67920@gmail.com

Garde-corps - Main courante - Escalier - Sous-traitance
Acier - Inox - Aluminium

RATRAPAGE DES COLLECTES



Les collectes du bac jaune initialement prévues les lundis 1er mai (fête du travail) et 29 mai (Pentecôte) auront lieu le **samedi 6 mai** et **mercredi 31 mai** prochains.

PONT DE L'ASCENSION

La Mairie et l'Agence Postale seront exceptionnellement fermées le **vendredi 19 mai 2023**.